



Nelle série N°117

décembre 2009

FSU.93 infos

Bulletin de la Fédération Syndicale Unitaire
de Seine Saint Denis

CP 1006 S 07010 ISSN 1247-1003 - Directeur de la publication José Tovar - Prix du n° 2€



**Congrès départemental
lundi 18 - mardi 19 janvier**

Rapport d'activité départemental 2006 - 2009

	Votants	Exprimés	Pour	%	Contre	%	Abst.	%	Refus V	Nuls/bl
SDU-CLIAS	77	65	58	89,23%	7	10,70%	0		2	10
2006	67	65	47	72,30%	3	4,62%	15	23,08%	2	
SNASUB	29	28	18	64,28%	9	32,14%	1	3,57%	0	1
2006	22	22	14	63,63%	5	22,72%	3	13,63%		
SNEP	34	34	30	88,24%	0		4	11,76%	0	0
2006	31	29	28	96,55%			1	3,45%		2
SNES	618	603	314	52,07%	105	17,41%	184	30,51%	15	0
2006	698	672	379	56,39%	92	13,69%	201	29,91%	14	
SNESUP	18	17	13	76,47%	1	5,88%	3	17,64%	0	1
2006	35	35	24	68,57%	3	8,57%	8	22,86%		
SNICS	2	2	2	100%	0		0		0	0
2006	2	2	2	100%						
SNPES PJJ	8	7	1	14,29%	4	57,14%	2	28,57%	0	1
2006	9	8	1	12,50%	6	75%	1	12,50%	1	
SNUAS FP	3	3	2	66,66%	0		1	33,33%	0	0
2006	2	2	2	100%						
SNUEP	10	9	4	44,44%	2	22,22%	3	33,33%	0	1
2006	10	10	7	70%	1	10%	2	20%		
SNUIPP	393	357	317	88,80%	40	11,20%	0		5	31
2006	373	366	294	80,32%	40	10,93%	32	8,74%		7
SNUPDEN	4	4	3	75%	1	25%	0		0	0
2006	4	4	4	100%						
UNATOS	15	15	15	100%	0		0		0	0
2006	2	2	2	100%						
Total	1211	1144	777	67,92%	169	14,16%	198	17,30%	22	45
2006	1243	1217	804	66,06%	150	12,33%	263	21,61%	17	9

Pour une année 2010 de luttes et de succès revendicatifs

En cette fin d'année, le ciel semble s'assombrir pour le gouvernement. Il tente donc, par souci purement électoraliste, de détourner l'attention en ouvrant un débat sur l'identité nationale. Diviser les Français, stigmatiser les étrangers au moment où malgré le développement de la lutte des travailleurs Sans papiers le ministre refuse toute ouverture significative pour leur régularisation, la FSU 93 avec la plupart des Unions Départementales du 93 a décliné "l'invitation".

Derrière ce rideau de fumée, le gouvernement n'entend pas respecter la trêve des confiseurs. La liste des mauvais coups en préparation est connue : modification du statut de La Poste malgré le succès de la votation citoyenne, nouvelles menaces sur le régime des retraites, nouvelle étape de la RGPP, réforme de l'Etat... Dans l'éducation, alors que le programme de milliers de suppressions de postes et de précarisation accrue dans l'ensemble du système éducatif se poursuit, le ministre passe en force sur une réforme globale du second degré à travers les modifications du décret EPLE qui concerne également le collège.

Quant au choix du président de la République de recourir à l'emprunt plutôt que de revenir sur sa politique fiscale, cela va se traduire par le maintien des inégalités et des injustices en matière de redistribution et par des nouvelles amputations de moyens des services publics et de la protection sociale au détriment des solidarités et de la lutte contre les inégalités.

C'est dans ce contexte que s'ouvre l'année 2010. Année un peu particulière parce qu'année de congrès qui devrait nous permettre de confronter nos réflexions et nos analyses, revendications, mais aussi interrogations sur l'avenir du syndicalisme et ses nécessaires transformations pour que les salarié-e-s de ce pays se dotent de l'outil de lutte dont ils ont besoin.

Souhait que l'on redonne du souffle au fédéral. Atout qu'on délaisse un peu vite, surtout en temps de difficultés, lorsque la tentation est grande de tenter d'arracher seul quelques avancées dans son secteur.

2010 sera aussi une année de débats et de mobilisations pour des services publics du XXI^e siècle efficaces et démocratiques". Pour reprendre l'offensive idéologique sur le terrain du service public, face aux politiques néolibérales des Etats généraux du service public ont été lancés le 27 novembre à la Mutualité. Des initiatives locales et nationales ont été programmées de janvier à l'automne 2010, nous en reparlerons.

Année d'élections aussi avec les régionales en mars. La FSU 93 se donnera les moyens d'interpeller publiquement les formations politiques, en particulier sur leur positionnement sur les services publics, l'éducation et les relations avec les organisations syndicales

Nous ne devons pas rater la rentrée sociale. Déjà, des mouvements importants se dessinent avec la double volonté de l'unité mais aussi de la clarification des mots d'ordre. A l'heure où ses lignes sont écrites, les contacts se poursuivent tant au niveau de la Fonction Publique que de l'Education pour des actions unitaires fortes dès la rentrée.

Guy Trésallet



VOTES DU 93 SUR TEXTES NATIONAUX

Orientation fédérale nationale							
Syndicats	bl./nuls	exprimés	UA et sans tendance	initiative EE	EMANCI PATION	"PRSI"	FU
total	69	1 249	868	253	75	31	22
SNAC		1			1		
SNASUB		21	13		6		2
SNCS		1	1				
SNEP		37	36		1		
SNES	48	618	372	154	53	24	15
SNESUP	1	66	50	10	3	3	
SNICS		2	2				
SNPES-PJJ		8	1	4	3		
SNU TEFI		10	3	7			
SNUAS-FP		5	3	2			
SNUCLIAS	3	74	43	25	3	2	1
SNUEP	1	13	12		1		
SNUIPP	16	377	317	51	3	2	4
SNUPDEN							
SYGMA		1			1		
UNATOS		15	15				

Rapport d'activité fédérale nationale					
Syndicats	POUR	CONTRE	BSTENTIO	REFUS DE VOTE	EXPRIMES
total	758	210	279	40	1 291
SNAC			1		1
SNASUB	11	6	3		20
SNCS					
SNEP	24		5	8	37
SNES	285	129	206	21	641
SNESUP	47	15	5		67
SNICS	2				2
SNPES-PJJ	1	6	1		8
SNU TEFI	7	1	2		10
SNUAS-FP	5				5
SNUCLIAS	55	8	10		73
SNUEP	12	1	1		14
SNUIPP	294	44	44	11	393
SNUPDEN	3	1			4
SYGMA			1		1
UNATOS	15				15

Syndicats	F.I "Education"			EXPRIMES	F.II"Formation-recrutement des maîtres"			F.III " Vie fédérale "		
	I A	I B	EXPRIMES		II A	II B	EXPRIMES	III A	III B	EXPRIMES
total	413	434	847		513	321	834	492	298	790
SNAC		1	1			1	1		1	1
SNASUB	7	8	15		5	7	12	9	6	15
SNE										
SNEP	4	27	31		30	1	31	25	6	31
SNEPAP										
SNES	193	172	365		193	169	362	212	135	347
SNESUP	24	31	55		31	26	57	16	18	34
SNICS	1		1			1	1	1		1
SNPES-PJJ	4		4			4	4		4	4
SNU TEFI	1	1	2		1	1	2	1	1	2
SNUAS-FP	4	1	5		1	4	5	2	3	5
SNUCLIAS	33	19	52		26	22	48	22	26	48
SNUEP	6	8	14		10	4	14	8	6	14
SNUIPP	135	163	298		214	80	294	196	89	285
SYGMA	1		1			1	1		1	1
UNATOS		3	3		2		2		2	2

RÉFORME DES EPLE : MOINS DE DÉMOCRATIE, PLUS DE POUVOIR POUR LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT

A lors que les personnels subissent déjà de plein fouet les suppressions de postes, les dégradations des conditions de travail et la multiplication des tâches, alors que la loi Fillon conduit à la multiplication d'expérimentations tous azimuts sans aucune évaluation, sur fond de pénurie de moyens et de renvoi au local sans aucune ambition politique nationale pour lutter contre l'échec scolaire, alors que les atteintes à la démocratie deviennent de plus en plus fréquentes, alors qu'on aspire de plus en plus à mettre les personnels au pas sans leur demander leur avis, le nouveau décret qui vient de sortir sur les EPLE aggrave encore les choses.

Les changements essentiels générés par ce projet

1/ La composition du conseil pédagogique

Désormais, les membres du conseil pédagogique sont désignés directement par le chef d'établissement, sans aucune référence à des suggestions émanant des équipes elles-mêmes. Le conseil pédagogique devient la garde prétorienne pédagogique du chef d'établissement, avec tout ce que cela va supposer en termes de démocratie, sans parler d'une situation qui va dresser les collègues les uns contre les autres et de l'instauration d'une hiérarchie intermédiaire.

Il sera composé de:

- le chef d'établissement qui le préside
- un professeur principal pour chaque niveau d'enseignement
- un professeur par champ disciplinaire
- un CPE
- le cas échéant un chef de travaux

Remarque: un même professeur peut être désigné au titre de sa discipline et de son statut de professeur principal.

2/ Le rôle dévolu au conseil pédagogique

Le rôle du conseil pédagogique est considérablement élargi et le pouvoir pédagogique du chef d'établissement considérablement renforcé. Il peut désormais organiser:

- "les enseignements par groupes de compétences"
- la coordination des enseignements, les dispositifs d'aide et soutien,
- la notation et l'évaluation des activités scolaires,
- les modalités générales d'accompagnement des changements d'orientation,
- ce conseil prépare la partie pédagogique du projet d'établissement votée en CA,



- il prépare les propositions d'expérimentation ?
- il "assiste le chef d'établissement pour l'élaboration du rapport sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement".

C'est une remise en cause de notre liberté pédagogique mais aussi la porte ouverte à une forme d'évaluation pédagogique des enseignants par le chef d'établissement.

3/ Une attaque frontale contre les attributions du conseil d'administration

Désormais, le CA ne se prononce plus que sur des suggestions émanant du chef d'établissement et non plus des équipes, que ce soit sur la structure de l'établissement, sur la DHG ou sur l'autonomie pédagogique. Cela vise à empêcher le CA d'amender des propositions faites et limite son rôle à voter des propositions favorables ou défavorables. En cas de vote défavorable en CA concernant " l'emploi des dotations en heures d'enseignement et d'accompagnement personnalisé (...) le chef d'établissement en arrête l'emploi ". Bref, que l'on soit d'accord ou pas, c'est le chef qui décide.

Ce projet est totalement inacceptable car c'est bien du renforcement de l'autonomie du chef d'établissement qu'il s'agit, avec le risque majeur de faire du conseil pédagogique une hiérarchie pédagogique intermédiaire interne à l'établissement tout en limitant les prérogatives des élus du personnel. Alors que les pressions locales s'exercent déjà de manière très forte sur les personnels celle-ci sera encore considérablement renforcée.

**Il faut réagir sans attendre.
Le SNES invite les collègues à
se mobiliser massivement dans la grève
et la manifestation dès le mois de janvier.**

Clément Dirson

RÉFORME DU LYCÉE : UN PROJET INACCEPTABLE! RÉCLAMONS UNE AUTRE RÉFORME

Les collègues du lycée Jacques Brel de La Courneuve se sont réunis en assemblée générale. Ils ont à cette occasion rédigé un appel aux établissements du département. Le bulletin départemental de la FSU souhaite faire connaître leur témoignage et leurs réflexions. Pour poursuivre la discussion, le SNES organise début janvier des réunions d'information et de débat. Retrouver les rendez-vous sur le site du SNES Créteil (<http://www.creteil.snes.edu>).

I) Nous rejetons la notion de « taux d'encadrement » du ministère et réaffirmons le manque de moyens humains dont souffrent les établissements aujourd'hui : nous constatons au quotidien les besoins de notre profession en matière d'enseignants titulaires des concours, y compris dans notre établissement. L'Académie de Créteil emploie 2000 vacataires - le record français !-, soit le nombre presque exact de postes de titulaires supprimés depuis 3 ans !

Nous réclamons la restitution des dizaines de milliers de postes supprimés en France, l'annulation de la mesure de suppression de 16 000 postes pour l'année prochaine, la fin de l'assèchement des concours de recrutement, la fin de l'emploi de personnels précaires sans aucune formation professionnelle.

II) Nous affirmons qu'enseigner est un métier qui nécessite une véritable formation : nous rejetons les décrets de « masterisation » qui suppriment la formation professionnelle des enseignants lors de leur 1ère année de stage et qui créent volontairement un vivier d'étudiants destinés à assurer les remplacements sans concours d'enseignement.

Parce qu'on ne peut être lâchés sans formation devant les élèves, nous refusons les stages en responsabilité pour les étudiants de Master 2. Nous demandons le maintien d'un véritable stage professionnalisant la 1ère année, avec horaire de cours réduit, ainsi qu'un encadrement du stagiaire par un tuteur compétent et payé.

De même, nous refusons d'accomplir les tâches, toujours plus nombreuses, qui ne relèvent pas de notre compétence (orientation, tutorat, accompagnement psychologique...), mais bien d'autres corps de métier nécessitant eux-mêmes une formation poussée (CPE, conseiller d'orientation, etc...).

III) Nous exigeons une autre réforme des lycées que celle imposée par la majorité présidentielle, dont nous contestons la logique purement budgétaire (moins d'heures de cours avec le même nombre d'élèves par classe = moins d'enseignants titulaires à payer, sous prétexte d'accompagner plus individuellement les élèves) :

Nous insistons également pour que les différents éléments du projet soient clarifiés : en quoi consiste l'accompagnement éducatif et qui le mettra en œuvre ?

qui va procéder à la réécriture des programmes et selon quelles exigences pédagogiques ?
quid de la suppression de certaines matières fondamentales (H-géo en T. S, SES, etc...) ?

IV) Dans ce même souci, nous refusons la ghettoïsation des lycées des quartiers populaires aggravée par l'« assouplissement » de la carte scolaire. Ces établissements doivent être au cœur de la réforme.

Un grand choix d'options facultatives ne doit pas être réservé à des établissements privilégiés et doit rester cumulable. Nous entamons à l'intérieur de l'établissement une réflexion menant à l'élaboration d'une plateforme revendicative et interdisciplinaire sur notre idée de la réforme du lycée.

Si on veut une réforme républicaine, elle doit avoir pour unique objectif la réussite de tous les élèves dans le cadre d'une formation de qualité et de diplômes nationaux.

Nous constatons finalement que les engagements du président de la République ne sont pas tenus : chaque année les moyens attribués à l'éducation nationale diminuent – alors que ceux des établissements privés augmentent -, la hiérarchie des séries se perpétue, les filières technologiques ne sont pas revalorisées, les conditions de travail et de rémunération des enseignants se dégradent.

Sur cette base, syndiqués et non-syndiqués, nous appelons chaque établissement à organiser une lutte construite, polymorphe et de longue durée contre les offensives du gouvernement.

THÈME 1 : EDUCATION, FORMATION, RECHERCHE, ENJEUX D'AVENIR.

Nous vous proposons dans ces 4 pages un résumé des 4 thèmes du congrès.

C'est un premier décryptage, sans doute discutabile, mais chaque adhérent a reçu l'ensemble des textes et les commissions des 7 et 14 janvier, ouvertes à tous les syndiqués seront l'occasion d'échanger avant le congrès.



Dans ce thème chaque partie est divisée en 3 sous-parties qui traitent toujours dans le même ordre des enjeux, de la situation actuelle et des propositions de la FSU.

Après un rappel du rôle joué par l'École, il s'agit de défendre le droit de tous les jeunes à une éducation scolaire complète et de qualité, de rappeler notre ambition à construire une école publique et laïque pour tous qui dispose des moyens de lutter contre l'échec scolaire et les inégalités de la maternelle à l'enseignement supérieur.

Les réformes visent à réorganiser le système éducatif et la recherche selon le modèle du marché, à mettre en concurrence les établissements, mais aussi les individus, à affaiblir les services publics, à transformer les missions des personnels, à alourdir leur charge de travail et à dénaturer leurs métiers. Loin de contribuer à la réussite de tous les jeunes, elles renforcent les inégalités au sein du système éducatif et la polarisation sociale des établissements (réduction des horaires d'enseignement, aide aux élèves renvoyée sur le temps périscolaire, généralisation du bac pro en 3 ans, suppression de la carte scolaire...). Au lieu d'élever les qualifications de tous, le gouvernement instaure un système éducatif ségrégué qui sélectionne les élèves.

Le développement de l'autonomie des établissements, les contrats d'objectifs constituent pour le gouvernement autant de leviers pour améliorer la perfor-

mance tout en réduisant les moyens dans le cadre d'une réduction drastique des emplois publics. Le gouvernement instrumentalise aussi la notion d'orientation pour « rationaliser » les parcours en fonction des besoins à court terme des entreprises.

Il est indispensable de penser pour tous les jeunes une culture commune scolaire qui les forme aux grands enjeux de la société et leur permet d'être des individus libres et critiques, de relancer la démocratisation, de porter la scolarité obligatoire à 18 ans, de repenser les contenus d'enseignement, de revoir les continuités entre les différents degrés d'enseignement, d'améliorer les conditions de travail dans les classes, d'améliorer la formation des enseignants, de garantir dans toutes les écoles et établissements la présence de personnels qualifiés, de viser partout la mixité scolaire et sociale.

Cinq zooms apportent par ailleurs un éclairage précis sur une question spécifique : la recherche, les évaluations, les projets éducatifs et les territoires, la protection de l'enfance et l'éducation de la jeunesse en difficulté, et enfin l'orientation.

La question de la formation des enseignants est sensible, fruit de l'histoire, de cultures professionnelles et de pratiques différentes. Si nous avons pu écrire ce qui fait accord dans la fédération, certaines questions, comme la place des concours et leur articulation avec les masters, font débat. Sans trancher ces questions, il est donc nécessaire de continuer à les approfondir.

THÈME 2 :

LE SERVICE PUBLIC ET LA FONCTION PUBLIQUE SONT UNE RICHESSE.

Si la crise a confirmé le rôle d'amortisseur social que joue le service public en France, cela n'a pas empêché le gouvernement de poursuivre la mise en oeuvre d'un programme qui veut « en finir avec un modèle social qui ne marche pas. » L'objectif étant de réduire les dépenses publiques et de supprimer 160 000 postes.

Le texte propose l'analyse de ces politiques : la RGPP dans toutes ses dimensions, budgétaire, structurelle et managériale, le pilotage, les impacts de la deuxième étape de décentralisation, les privatisations. Il aborde les questions liées aux réformes à venir, en particulier celle des collectivités territoriales avec l'épineuse question de la répartition des compétences.

L'élaboration de propositions s'articule en particulier autour de cinq grandes questions :

- le rôle de l'Etat, que ce soient ses contours et son architecture, comme acteur économique, social, culturel et écologique, mais aussi comme régulateur,
- le financement des services publics et donc la fiscalité en particulier locale mais aussi les tarifs des services publics marchands,
- Les personnels et leur statut,
- la démocratie : comment associer, pas seulement lors d'un référendum, la population, les personnels et les élus à une gestion démocratique des Services Publics ?
- l'aménagement du territoire en prenant pleinement en compte les questions environnementales. Dans un contexte de réforme des collectivités territoriales, ceci pose le problème de l'État, des régions et de l'Europe.

La Fonction publique est, en lien avec la réforme de l'Etat et la RGPP, soumise à des transformations profondes. Le congrès doit être l'occasion de comprendre cette politique. Le texte rappelle notre conception du statut, les orientations du livre blanc sur l'avenir de la Fonction publique et analyse les transformations en oeuvre (loi mobilité, fusions de corps, aggravation de la

8 - FSU 93 - N°117 - décembre 2009

précarité, individualisation de la rémunération et des carrières, rôle clé de l'évaluation et introduction de la performance, contestation du rôle des CTP et CAP...).

Face à l'affirmation d'un « nouveau management » qui maltraite les missions et les personnels, qui les oppose entre eux, reconstruire les solidarités professionnelles, reprendre la main sur son métier apparaissent comme des enjeux déterminants. La défense de règles collectives et du paritarisme a besoin d'être fortement affirmée. Comment les organiser dans les situations statutaires nouvelles (gestion ministérielle d'agents affectés dans des directions interministérielles, futurs corps interministériels) ?

Dans l'actualisation de nos mandats, la question de la rémunération provoque des débats. Le sujet est aigu, le gouvernement a repris la main et négocie avec des organisations minoritaires une « reconstruction de la grille » payée par les agents eux-mêmes. Comment articuler les revendications de revalorisation de différentes

professions concernées par des évolutions de leur formation initiale et les revendications que la FSU doit porter pour tous ?

La FSU et ses syndicats combattent la précarité, dans ses différentes formes. Les réponses à apporter sont débattues à chaque congrès. A quelles conditions, la Fonction publique pourrait-elle accueillir des étudiants en stage, des salariés engagés dans des parcours de réinsertion, des apprentis ? Peut-elle contribuer à faire reconnaître des droits aux personnes concernées ?

Enfin, le congrès doit permettre à la FSU de mieux intégrer à son activité quotidienne les questions de la santé au travail, des personnels handicapés et de l'action sociale.



THÈME 3 :

POUR DES ALTERNATIVES ÉCONOMIQUES, SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES.

Le thème place d'entrée la démarche revendicative dans la perspective de transformation sociale et la construction de mobilisations.

Une partie est consacrée à l'analyse et la contestation des politiques actuelles, à nos revendications en terme d'emploi, salaires, protection sociale, retraites, fiscalité et d'intégration de la problématique environnementale (transports, politique industrielle/ santé/environnement, fiscalité écologique...). La réflexion sur la sécurisation des parcours professionnels, et le statut du salarié doit être approfondie. La réflexion sur le travail doit être poursuivie dans un contexte de prise de conscience accrue (France Télécom, négociations sur la santé au travail).

En termes de politique de santé, des questionnements autour de la médecine libérale sont posés. Même si la question de l'hôpital a déjà été traitée, la loi HPST aggrave la situation. Il convient donc d'y réfléchir à nouveau, tandis que se profilent de nouveaux mauvais coups avec le PLFSS 2010. Nous devons aussi réfléchir sur des services publics existants ou à créer et dégager des revendications précises (emploi, santé, petite enfance, personnes âgées...). La question des retraites est toujours d'actualité avec le rendez-vous de 2010.

Le mandat de Marseille sur le service public de retraités et personnes âgées semble assez contesté notamment dans la mention des retraités dans son intitulé (référence aux Coderpa) ou dans l'identification d'un service public des personnes âgées. Nous devons le travailler.

L'exigence d'une profonde transformation de la fiscalité, déjà traitée à Marseille, est un élément essentiel des alternatives. Elle est réaffirmée. Quant à la fiscalité écologique, actée lors du Grenelle, elle doit être réfléchie en distinguant les propositions gouvernementales (taxe carbone) et la volonté de faire avancer la prise de conscience de tous sur les comportements individuels et collectifs, les responsabilités des entreprises et des politiques menées, des choix faits en matière de transport etc.

Dans ce thème est traitée la question de la défense des droits et libertés, en lien avec les politiques sécuritaires de fichage, de contrôle social. Quelles propositions nouvelles avancer en matière de justice (en particulier de justice des mineurs) ? Sur la question des prisons ? Pour la lutte contre les discriminations ? Contre l'homophobie ? Pour les droits des étrangers ? Des sans-papiers ? Les droits des femmes ?... La question de la défense des droits et des libertés est bien un sujet central de notre syndicalisme.

La crise financière et environnementale, en particulier climatique, obligent à de nombreuses remises en question. La prise de conscience de la situation progresse depuis quelques années mais ne se traduit pas par la mise en oeuvre de changements indispensables. Toutefois la crise globale frappe désormais dans leur quotidien un nombre croissant de femmes, d'hommes et d'enfants. « La situation appelle une véritable mobilisation sociale et politique à laquelle la FSU entend contribuer qui permette de conjuguer écologie, social et démocratie ». C'est le sens du texte où sont exposées des propositions pour une toute autre mondialisation.



Thème 4 :

Quelle FSU pour quel syndicalisme ?

Le faible taux de syndicalisation et l'émiettement syndical caractérisent le syndicalisme français. Pourtant les personnels plébiscitent l'unité syndicale même si celle-ci n'est pas parfois sans nous interroger sur les formes d'action choisies, les niveaux et rythmes d'action ainsi que sur les plates-formes communes retenues.

La FSU est une force incontournable ce qui lui confère une responsabilité. Mais le fait qu'elle apparaisse avec un champ limité et ne prétende pas être une organisation interprofessionnelle, la tient à l'écart des lieux de débat concernant l'ensemble de salariés (protection sociale, emploi, etc.).

S'il est indispensable de renforcer la syndicalisation afin de mieux défendre les intérêts de tous, l'hypothèse d'une extension du champ de syndicalisation de la FSU la transformant en confédération ne semble pas d'actualité.

Les hypothèses sont de trois ordres : un travail unitaire régulier voire permanent avec d'autres organisations syndicales ; une structuration pérenne en liaison avec un travail régulier ou permanent ; un rapprochement avec une ou plusieurs autre(s) organisation(s), soit pour créer une nouvelle organisation, soit pour s'y intégrer. Cela pose plusieurs autres questions : avec quelle(s) organisation(s) ? Dans quelles conditions ? Quels risques et quels avantages pour la FSU et pour le syndicalisme ? En ce sens, ce sera l'occasion de mesurer le travail réalisé avec la CGT et avec Solidaires.

Dans ce texte, d'autres questions sont posées sur les conséquences syndicales des réformes qui vont entraîner des bouleversements (RGPP, REATE, réforme des collectivités territoriales, LRU...).



Il est nécessaire aussi de poursuivre le débat sur le fonctionnement interne de la fédération. Nous devons avancer des propositions pour répondre aux besoins fédéraux : Quelle composition et quel fonctionnement de l'exécutif ? Comment articuler l'activité entre fédération et syndicats nationaux ? Comment améliorer réellement le rôle et la vie des sections départementales ?

Il est indispensable de chercher comment mieux assurer le renouvellement, le rajeunissement et la féminisation de la fédération. Au delà des déclarations de principes, quels outils proposons-nous pour favoriser cette nécessaire évolution ?

De même quel bilan faisons-nous de la création des SFR ? Quelles évolutions envisagées ?

Enfin, le contexte de crise renforce la nécessité d'inscrire l'action de la FSU au plan international. Nous devons investir mieux les différents terrains d'actions internationales (forums sociaux, partenariats, coopération syndicale...). Ce congrès devra également avancer sur la question des affiliations internationales notamment sur la concrétisation du mandat de Marseille pour l'adhésion de la FSU à l'ISP pour les secteurs qui en relèvent et s'exprimer sur l'opportunité d'adhésion à la CES.

ALERTE RETRAITES !

Le 27 janvier 2010, le COR doit rendre un avis sur le passage au système par points, ou compte national et sur les équilibres financiers des systèmes des retraites.

Suite à cet avis, le gouvernement pourrait balayer notre système de pensions ainsi que la retraite par répartition.

Face à l'urgence de cette situation, le SFR-FSU 93 demande à la FSU de tout mettre en œuvre pour développer les débats et les actions nécessaires à la hauteur des enjeux

Le document de l'Institut de la FSU devrait prendre toute sa place dans cette mobilisation

Un numéro spécial informatif à l'adresse de toute la profession et des retraités pourrait être le départ de débats et de développements d'actions

L'objectif de cette mobilisation est de créer également les conditions de convergences intersyndicale à tous les échelons

Voté en AG à l'unanimité

PRÉPARATION DE LA RENTRÉE 2010 DANS LES ÉCOLES DE SEINE-SAINT-DENIS IL FAUT DES MOYENS NOUVEAUX !

Les dotations allouées à la Seine-Saint-Denis ces dernières années, notamment sous la pression incessante des actions syndicales conduites dans le département (rassemblements devant l'Inspection Académique les jours de CTP) et nationalement (grèves et manifestations sur le budget, pour les services publics) ont permis de maintenir les seuils d'ouverture et fermeture gagnés à l'issue du mouvement de 1998.

La situation de la rentrée 2009 avec une dotation insuffisante et malgré des ouvertures de classes faites avec des postes E (RASED) fermés et sédentarisés a conduit à ce que toutes les écoles soient à la limite "du remplissage". Pour ne pas dépasser les seuils, l'Inspection Académique a fait procéder à des glissements d'élèves vers les écoles voisines et a utilisé une partie des remplaçants sur des postes à l'année dans des classes.

Quelles marges de manoeuvre pour l'Inspecteur d'Académie ?

Dans le contexte d'une enveloppe budgétaire trop étriquée, et avec des écoles déjà bien chargées, l'Inspecteur d'Académie ne pourra pas forcément maintenir les seuils d'ouverture (voir fiche Carte Scolaire).

Le remplacement des maîtres absents en Seine Saint Denis :

Des milliers de journées non remplacées, des écoles sous tension en permanence avec des dizaines d'élèves à répartir tous les jours de non-remplacement des absents.

Ça suffit !

La Seine Saint Denis connaît une situation particulière en matière de remplacement des maîtres depuis le début de l'année scolaire. Plusieurs milliers de journées n'ont pas été remplacées dans ce département. Malgré de nombreuses actions de rassemblements devant l'inspection académique ou dans les villes devant chez les IEN, aucune annonce ne vient rassurer les personnels sur les conditions très difficiles dans lesquelles ils se retrouvent tous les jours.

Les difficultés se concentrent sur quelques villes et la situation mérite d'être analysée de près avec les données exposées par les principaux concernés. La situation annoncée d'un faible nombre de postes vacants ne correspond pas à la difficulté vécue au quotidien. Les congés de maternité sont en très forte augmentation (58%), les collègues les plus jeunes dans le métier sont concentrés dans les endroits les plus difficiles et les plus éloignés des lieux de domicile des personnels.

Dans le même temps, la situation dans le bassin 1, notamment à Saint Denis, est telle que l'Inspecteur d'Académie pourrait être amené à dégager des moyens pour assurer le remplacement des maîtres, voire améliorer exceptionnellement les ouvertures ou les décharges de direction de telle ou telle école.

Pour le faire, il n'a qu'une solution, et elle a été évoquée lors de quelques audiences syndicales : remonter les seuils ou ne pas les respecter dans certaines communes, censées "aller mieux". En faisant cela, l'Inspecteur d'Académie opposerait les écoles et les collègues les uns contre les autres... La seule vraie réponse est la création de postes pour la Seine-Saint-Denis.

Quelles actions envisager ?

En Janvier, nous proposons des actions de rassemblements le vendredi 15 janvier à 12 h devant les locaux de chaque IEN et le mercredi 20 janvier à 14 h 30 au Ministère .

Dans le 93, si des menaces se faisaient jour contre le respect des seuils d'ouverture dans le département, nous appellerions à des actions départementales pour maintenir, voire améliorer, ce que nous avons obtenu depuis 1998 et la lutte qui nous a permis d'obtenir 3000 postes pour l'éducation dans le 93.

Cette situation particulière nous conduit à revendiquer une dotation complémentaire pour abonder le volume de personnels de remplaçants afin de trouver de premières réponses. Le recrutement dans les meilleurs délais de personnels inscrits sur la liste complémentaire au CRPE fait aussi partie des mesures qui pourraient contribuer à faire baisser le niveau de tension dans lequel se trouve le système éducatif dans le " bassin 1 ", notamment à Saint-Denis et Saint-Ouen, ainsi que dans des villes comme Sevran.

Agir sur les conditions de travail des personnels serait aussi un moyen de faire baisser les absences des collègues confrontés à des situations de plus en plus inquiétantes.

Pour toutes ces raisons, les collègues de Seine Saint Denis avec la section départementale du SNUipp FSU demandent à être reçus le mercredi 20 janvier pendant un rassemblement qu'ils se proposent d'organiser aux abords du ministère afin de venir présenter leurs demandes.

**N'ayant pas été entendu
en Seine-Saint-Denis, le SNUipp 93
appelle à une manifestation du 93
au Ministère le 20 janvier à 14 h 30**

CERCLE VICIEUX ET VIRUS DE DESTRUCTION CONTRE LE SERVICE PUBLIC D'EDUCATION

La circulaire du Recteur de Créteil du 19 novembre 2009 aux chefs d'établissements du second degré signe officiellement l'échec de la politique de non recrutement du ministère de l'Education Nationale.

Dès la rentrée scolaire Enseignants et parents étaient prévenus : pour la première fois quasiment plus aucun TZR n'étaient à disposition...rentrée techniquement catastrophique !

Après nombre de demandes des syndicats de la FSU, l'Inspection d'Académie n'a toujours pas publiée les chiffres officiels de la rentrée, ni au CTP ni au CDEN....c'est tout dire !!!

Bref la politique Rectorale est innovante et imaginative : place au recrutement des vacataires et contractuels "sollicités" par les chefs d'établissement...taillables et corvéables.

Vue à court terme, économies drastiques, dogme ultra libéral de destruction frénétique de l'emploi public...certes ...mais plus encore : mise en place d'un cercle vicieux dans les établissements afin de liquider conjointement les postes ET les exigences culturelles des programmes.

Les collègues vacataires, contractuels, précaires, pour la plupart sans expérience ni formation, une fois "en poste"...découvrent dans nombre de cas les difficultés parfois très douloureuses du métier ; il n'est pas rare de voir des conflits avec certains élèves ou certaines classes s'exacerber dangereusement, les parents d'élèves s'en mêlent et les chefs d'établissement intervien-

ent de manière diverse allant de la discussion à l'autoritarisme. Dans certains cas le rectorat peut alors même proposer " un déplacement " de ce collègue dans un autre établissement...avec les effets que l'on imagine sur les élèves ou les classes incriminées !!

On est bien loin des formations initiales et continues, des réflexions sur les exigences des programmes nationaux et la nécessité de réussite d'une classe d'âge sans ségrégation sociale.

C'est à l'évidence la mise en place explicite d'une politique gravissime "de localisme" à tout crin, en "chargeant la barque", en organisant "le cirque éducatif d'animation libérale" : Développer dans les établissements " la culture de l'urgence des conflits ", sans formation ni suivi, en instituant " la corrida pédagogique ", (ou le managère des personnels dans un langage convenable) permettant enfin de diminuer les exigences culturelles des programmes nationaux dans chaque établissement scolaire...ainsi que le recommandait " le livre blanc " de la commission Européenne sur l'Education.

Il est donc urgent d'entamer une grande campagne publique pour dénoncer "l'omerta ministérielle ", faire valoir nos analyses, nos propositions tant du point de vue de l'emploi public que d'une nouvelle conception transformatrice des programmes Nationaux à l'opposé du socle commun, de la concurrence, et de l'autonomie des établissements que l'ordre libéral veut nous imposer.

Serge Reitchess

Debat sur l'identité nationale : Les UD FSU - CGT - CFDT - FO - UNSA écrivent au Préfet leur refus de participer

Monsieur Le Préfet,

Nous faisons suite à votre invitation à venir participer à une réunion portant sur l'identité nationale. Réunion qui s'inscrit dans le grand débat national ouvert par le Gouvernement. Les organisations syndicales susmentionnées souhaitent ainsi vous faire part de leur décision de ne pas participer à cette initiative.

En effet ce débat nous semble relever d'une stratégie électoraliste à la veille du scrutin des Régionales et occulte les réelles préoccupations des salariés et de la population que sont notamment la précarité, l'emploi, le pouvoir d'achat. Ces questions nous apparaissent d'autant plus essentielles à l'heure où notre pays traverse une crise économique majeure, période dont l'histoire enseigne qu'elles ne sont pas propices aux questionnements identitaires. L'actualité récente relatant les multiples dérapages xénophobe provoqués par l'impulsion de ce débat confirme ces craintes.

Comme vous le savez nous travaillons à la reconnaissance de l'égalité des droits de tous les salariés, comme le démontre le mouvement pour la régularisation des salariés sans papiers. C'est pour nous une question d'intérêt général et de justice sociale qui appelle le rassemblement de tous les salariés. Aussi nous contestons fermement cette opposition entre identité nationale et immigration. Cette conception joue sur les peurs, contribue à la stigmatisation de la population immigrée ou issue de l'immigration et est très éloigné des valeurs que portent nos organisations syndicales.

Nous ne souhaitons donc pas cautionner cette initiative du Ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale.

Cependant nous sommes en attente de rencontre constructive autour des problématiques économiques et sociales pour travailler à des réponses aux attentes des salariés et donner des perspectives à une jeunesse très fortement touchée par la crise sur notre département

SOUFFRANCE A LA CULTURE

La FSU apporte son entier soutien aux personnels du Ministère de la Culture en grève contre les suppressions de postes et la RGPP. La FSU appelle le Ministre à entendre les revendications et à ouvrir de véritables négociations.

Monsieur le Ministre,

Vous nous avez affirmé que les réformes ne se feraient pas sans les agents, et qu'elles ne se feraient pas contre eux. Vous avez par ailleurs souhaité que les organisations syndicales aient un rôle d'alerte. C'est dans cet esprit que je vous avertis très solennellement que ces réformes inquiètent. Cette inquiétude ne provient pas d'un défaut de compréhension ou d'explication, mais au contraire parce que l'objectif final est parfaitement repéré.

La "modernisation" annonce une diminution du nombre d'emplois publics, ce qui signifie surcroît de travail et désorganisation des services. Se profile dans le même mouvement une abdication de l'Etat face aux logiques du marché. Déjà vos services, et vos plus proches collaborateurs, ne nous parlent plus que de rentabilité financière. Enfin, le statut d'agent de l'Etat est pris sous les feux croisés de la RGPP et de la loi sur la mobilité. Ces réformes impliquent une dynamique de transformation accélérée des services à laquelle il est humainement impossible de s'adapter.

Or, elles vont s'abattre sur des équipes qui sont parfois déjà en état de très grande souffrance, et qui depuis longtemps ont perdu confiance dans leur hiérarchie, ressentant au contraire tout le poids de son arbitraire. La liste des établissements d'où nous proviennent des échos alarmants est interminable. Les conditions morales et parfois physiques dans lesquelles sont conduites les missions sont extrêmement éprouvantes. Les méthodes de management par le stress, accompagnées de l'idéologie de l'évaluation et armées de tout le jargon des contrats d'objectif, de performance et de rentabilité, sont des méthodes cruelles qui font des ravages dans le privé et qui n'ont pas leur place dans la fonction publique.

Je citerai rapidement quelques établissements :

- la Cité des Sciences et de l'Industrie de la Villette
- la Réunion des musées nationaux
- le Centre des monuments nationaux
- le musée d'Orsay
- le département des arts de l'Islam du musée du Louvre

- la Bibliothèque nationale de France
- la direction interrégionale de l'INRAP grand ouest

De tous ces lieux, dont la liste pourrait être allongée, des voix s'élèvent pour dénoncer des méthodes de direction qui favorisent les situations de souffrance au travail voire, dans certains cas de harcèlement moral. Pourquoi ces voix ne sont-elles pas entendues ?

Notons que le Centre national du cinéma, sous la pression des représentants du personnel, vient de reconnaître la nécessité de mettre en place une réflexion paritaire en interne sur ces problématiques de souffrance au travail. Une telle démarche est possible pour l'ensemble du Ministère.

Vous nous avez dit, Monsieur le Ministre, que vous rappelleriez aux présidents d'établissements publics qu'ils se trouvaient sous votre tutelle et que cette tutelle était effective. Je vous demande également de leur rappeler, ainsi qu'à leurs collègues directeurs de services extérieurs ou de services centraux, que leurs fonctions ne peuvent se concevoir sans une certaine dignité vis à vis des agents placés sous leur autorité.

Il est anormal que des services ou des établissements soient dirigés par des personnalités davantage soucieuses de leur propre image que des conditions d'exercice des métiers des agents qu'elles encadrent, davantage préoccupées par des objectifs purement comptables que par le fait de permettre aux équipes de remplir des missions de service public avec bon sens et dignité. Il est anormal que des agents soient poussés vers la sortie simplement parce qu'ils sont plus anciens dans l'institution que le dernier tyran arrivé, que certains ne puissent tenir qu'avec des anti-dépresseurs, ou qu'on constate une multiplication des arrêts maladie.

Les situations de souffrance au travail sont engendrées par des conditions structurelles. Il peut s'agir de réformes imposées, ou bien d'un système qui laisse impunies les conduites tyranniques des directions ou des hiérarchies intermédiaires. Mais dans tous les cas, comme le démontre très bien Christophe Dejourné, il s'agit de situations collectives. Toute mise en place d'un système d'aides personnalisées est une hypocrisie. Ce n'est pas en embauchant quelques psychologues du travail ou quelques spécialistes du bilan de compétence que le problème sera résolu. Le fléau de la souffrance au travail ne peut pas être circonscrit par de telles solutions palliatives, qui n'auront pour effet que de placer encore davantage les agents touchés par cette souffrance devant leur solitude, accroissant d'autant leur détresse.

Ce fléau doit impérativement être pris à la racine, et cette racine est politique. C'est donc votre responsabilité, Monsieur le Ministre, que de tenir sous contrôle l'application de la RGPP1 et de la RéATE. Il est également de votre responsabilité de geler la RGPP2, mise en œuvre au pas de charge par le biais d'un "audit flash".

Vous avez affirmé "je ne serai pas le fossoyeur du Ministère", et nous l'avons entendu. Mais le Ministère ce n'est pas seulement une politique culturelle et une organisation, c'est un collectif composé d'hommes et de femmes dévoués à leur tâche, et qui ont besoin de retrouver dans leur hiérarchie une confiance qui s'est délitée. Ils réclament de votre part des signes tangibles d'une reconnaissance de leur valeur sociale et un véritable projet pour notre Ministère.

Pour le SNAC-FSU
Frédéric Maguet
Secrétaire général

Dans le bulletin préparatoire à la consultation et aux congrès de la FSU, suite à une erreur de mise en page, le texte d'orientation d'Emancipation a été scindé en deux parties et le texte du "non" aux rapports d'activité n'a pas été publié. Nous publions donc ce texte dans ce numéro, avec nos excuses.

RAPPORT D'ACTIVITE DE LA FSU93: LA SEINE-SAINT-DENIS MERITE MIEUX

" En l'absence d'alternative politique crédible à gauche, la voie semble libre pour imposer un modèle de société libérale "

A en croire la première phrase du rapport d'activité (RA) du secrétariat sortant de la FSU 93, le syndicalisme et particulièrement le plus représentatif dans notre secteur, la FSU, n'aurait pas contribué à ouvrir la voie à l'offensive libérale de: Sarkozy et de ses gouvernements...

Il suffit pourtant de constater l'incapacité de la FSU à s'opposer aux suppressions de postes, à la casse des services publics et/ou leurs restructurations/privatisation qui concernent les syndicats SNU CLIAS, SNU TEFI, SNPES PJJ, dans l'attente de nous concerner toutes et qui ne sont pas abordées dans le RA, de même que les attaques contre l'ordonnance de 49...La précarité est à peine effleurée dans le RA, alors qu'elle est une tendance de plus en plus lourde (licenciement des AVS EVS, AED, vacataires, contractuels...). Le RA fait l'impasse sur les agressions contre la laïcité (loi Carle, jardins d'enfants confessionnels pris en charge par les CAF, accords Kouchner-Mauberti qui reconnaissent les diplômés délivrés par les facultés catholiques pour les disciplines canoniques comme pour les disciplines profanes, priorité à l'enseignement privé, y compris dans les quartiers réputés difficiles ...).

Cette incapacité de la FSU à s'opposer se joue autant au niveau départemental qu'au niveau national. Mais les responsabilités ne sont pas de même nature et ce ne sont pas les mêmes raisons qui nous poussent à appeler à voter contre les rapports d'activité départemental et national. Et de ce point de vue il est intéressant que la SD 93 publie un rapport départemental et donne l'occasion de débattre spécifiquement sur ce RA aux tendances présentes sur le 93, ce qui est d'autant plus notable qu'au niveau national il n'y a que les deux tendances de la direction qui peuvent intervenir sur le RA, et encore à travers un système de fenêtres à guillotine des positions contradictoires (et d'ailleurs au dernier conseil national, U et A et l'EE ont voté contre la proposition d'Emancipation de permettre une

expression des tendances sur ce RA national).

Il est clair que l'inactivité nationale (voir nos textes d'orientation national dans le supplément à POUR 139 et départemental dans ce numéro du bulletin 93) a forcément des conséquences sur les possibilités départementales de mobilisation, mais à l'inverse, la paralysie d'un département ne saurait être un facteur de dynamisme national, surtout quand ce département, le 9-3, a souvent été à l'impulsion des luttes, notamment en 93 et 98 sur des problématiques propres au 9-3 ou en 89 sur la loi d'orientation Jospin et les revendications salariales, en 2000 et 2001 contre Allègre, l'attaque des LP et les classements ZEP d'établissements privés, en 2003 sur les emplois jeunes et surveillants puis sur la décentralisation, la précarité et les retraites, et souvent auprès des jeunes, comme en 2005, les révoltes dites de Banlieue et les lycéennes, en 2006 contre le CPE et au printemps et à l'automne 2008 à nouveau les lycéens mobilisation qui, bien que concernant ce RA départemental n'y figure pas ; de même que les appels à la grève départementaux (peut-être parce que c'était le SNES départemental qui à l'époque impulsait la mobilisation, dans le cadre d'un véritable intersyndicalisme au service des luttes) ; de même que la mobilisation en 2009 des universités et IUT du département. La lutte de l'IUFM de Livry Gargan de cette année nous vaut un morceau d'anthologie du RA : " La FSU 93, et le SNUipp (Livry = 1er degré) ont assuré leur présence à toutes les assemblées générales auxquelles ils ont été invités. Ce qui a limité la participation de la FSU et des ses syndicats à ces A.G. Le fonctionnement de la lutte en assemblées générales permanentes, la défiance systématique à l'égard de la FSU et de ses syndicats par une partie des personnels formateurs a considérablement brouillé le sens de notre présence. Ce d'autant que l'absence de perspectives du mouvement social dans son ensemble, malgré les mobilisations des 29 janvier, 19 mars rendait difficile l'explication des positions des syndicats nationaux de la FSU. En effet, la réforme de la formation des maîtres a des conséquences très importantes qui auraient dû être mieux traitées dans le contexte national. "

Le refus du SNES (et rappelons le du SNEP qui se taille une place centrale

dans le RA 93 sans aborder cet aspect, peut-être parce qu'il se targue en CDFD " de ne pas avoir besoin de faire grève, vu qu'il est très représentatif ") de jouer le fédéralisme sur la question de la formation des maîtres, qui s'est traduites par les votes scandaleux de la délégation FSU au CTPM de mai, explique pour une bonne partie les difficultés aggravées de la FSU depuis plusieurs mois et qui sont loin d'être finie suite à la signature par le SNU IPP et le SNES SUP de la lettre de l'UNEF demandant le concours en M1...

Mais la caractérisation des relations de la FSU avec l'AG de l'IUFM ne manque pas de piquant, quand on sait que c'est le SNU IPP qui sur le 93 joue le rôle du SNES au niveau national, que la FSU 93 a -depuis le secrétariat général précédent et même pendant le mouvement de 98 qui a gagné les 3000 postes- une allergie prononcée par rapport aux structures autonomes de luttes, comme les AG d'établissements, coordinations et ce dans le département où elles sont parmi les plus actives et les plus démocratiques.

Autre paradoxe dont la FSU 93 a du mal à se relever, sa préférence pour des unions départementales souvent fossilisées alors que comme le dit le RA " la facilité pourrait nous inciter à privilégier des alliances sectorielles avec des syndicats en quête de légitimité "... mais pas de dynamisme, " à nous enfermer dans la seule contestation "... Mieux vaut sûrement organiser des colloques avec l'inspecteur d'académie en vedette américaine.

Au moins, notons à la décharge de l'exécutif départemental qu'il n'a pas les mêmes penchants mortifères en matière de " Dialogue social "...Surtout depuis que le département a changé de majorité...

**Même si ce n'est pas sur les mêmes bases que pour le RA national
NOUS APPELONS A VOTER
CONTRE LE RA DEPARTEMENTAL,
et comme au plan national,
nous appelons à construire
DANS LA FSU ET AU-DELA UNE
ALTERNATIVE A UNE DIRECTION
TROP OSSIFIEE.**

Vote d'orientation départemental 2006 - 2009

	2006	2006	2006	2006	2006	2006	2006	2006	2006	2006	2006	2006	2006	2006	2006	2006	2006	2006	2006					
	SDU-CLIAS	SNASUB	SNEP	SNES	SNESUP	SNICS	SNPES PJJ	SNUAS FP	SNUEP	SNUIPP	SNUPPDEN	UNATOS	Total											
2006	2006	2006	2006	2006	2006	2006	2006	2006	2006	2006	2006	2006	2006	2006	2006	2006	2006	2006	2006	2006				
2006	2006	2006	2006	2006	2006	2006	2006	2006	2006	2006	2006	2006	2006	2006	2006	2006	2006	2006	2006	2006				
77	75	47	637	698	18	2	8	3	10	393	4	15	1171	824	70,37%	235	20,07%	22	1,88%	71	6,06	19	1,62%	129
67	66	48	586	641	18	2	8	3	8	390	4	15	1185	872	73,59%	244	20,59%							70
			362	440	13	2	1	2	5	323	3	15												
			61,77%	68,64%	72,22%	100,00%	12,50%	66,67%	62,50%	82,82%	75,00%	100,00%												
24	16		140	143	4		4	1	2	58	1													
32,00%	24,24%		23,89%	22,31%	22,22%		50,00%	33,33%	25,00%	14,87%	25,00%													
2			17							3														
2,66%			2,90%							0,77%														
1	2		53	58	1		3		1	4														
1,33%	3,03%		9,04%	9,05%	5,55%		37,50%		12,50%	1,02%														
1			14							2														
1,33%	7,14%		2,39%							0,51%														
2	1		51	57					2	3														
			1							8														



96%

de nos clients nous accordent leur
CONFIANCE

Crédit  Mutuel
Enseignant

n°1
de la relation
client

Crédit Mutuel Enseignant Ile de France

- **Antony** cme92@creditmutuel.fr • **Créteil** cme94@creditmutuel.fr
- **Evry - Courcouronnes** cme91@creditmutuel.fr • **Melun** cme77@creditmutuel.fr
- **Paris Quartier Latin** cme.paris5@creditmutuel.fr • **Paris Haussmann** cme.paris9@creditmutuel.fr
- **Versailles** cme78@creditmutuel.fr • **Paris la Défense** cme92ladefense@creditmutuel.fr
- **Bobigny** 06139@cmidf.creditmutuel.fr • **Cergy** 06218@cmidf.creditmutuel.fr

Tél. : 0 820 09 99 89*

Ces résultats sont issus des études : EDInstitut réalisée en mai-juin 2008 auprès d'un échantillon de 14 045 personnes, dont 1182 enseignants et assimilés, du Podium de la relation client 2009 TNS Sofres BearingPoint (avril 2009 auprès de 4 271 personnes) et de l'étude réalisée en janvier 2008 par Cosmosbay-Vectis, Publi-News et Toluma auprès d'un échantillon de 3 161 clients des neuf principales banques de détail en France.

Annoncesur : Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe pour les CME - 34, rue du Wacken - 67000 Strasbourg - RCS B 588 505 354.

* 0,12 € TTC/min